

N/REF : 16/06/2026 15H53 C:000502 I:14585
V/REF : 881481
V/Email reçu le Mardi 16/06/2026 a 15H53

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0103
IMMEUBLE : LE BONNEVAL -0103
RUE POUILLART DES PLACES
N° 2 A 6/12 A 18
35700 RENNES

Rennes, le 29 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes

LOCALISATION : 6 RUE POUILLART DES PLACES - PASS CHANTIER JUSQU'AU 28/06
APPARTEMENT 0201
NUMÉRO DE LOGEMENT: 03 01 0103 06 0201 TYPE 3

MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ POUR OBTENTION DU CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme V COSSONNIERE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 25/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT DES MODULES AU TABLEAU A L'IDENTIQUE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : DISJONCTEUR ABONNÉ VETUSTE, A REMPLACER PAR ENÉDIS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 25/06/26 a 15H20 Mme V COSSONNIERE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,45		79,45
8,00	2.1.1-Rempl.Disjoncteur divisionnaire	1	21,29		170,32
1,00	2.1.1-Pose dispositif diff.63A(30mA)	1	113,17		113,17
TOTAL H.T.					362,94
T.V.A. a 10,00%					36,29
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>399,23</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.